



Angers, le 27 juillet 2021

Siège Social

13 rue Bouché Thomas
CS10906
49009 Angers cedex 01
Tél. 02 41 68 77 22
E-mail : contact@podeliha.fr

Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement Biodiversité
15 bis rue Dupetit Thouars
490047 ANGERS CEDEX 01

Nos réf. : DDP/TA/FS
150 07 2021

 Affaire suivie par :
Thibaud AGOULON
Email : tagoulon@podeliha.fr
 02 44 01 24 75

Objet : Démolition bâtiments rue Désiré Legendre - ANGERS
Présence d'espèces protégées

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 1^{er} juillet 2021 nous alertant sur la présence d'espèces protégées au sein de nos bâtiments en démolition rue Désiré Legendre, nous vous faisons parvenir une demande de dérogation. Vous trouverez joint à cette demande l'inventaire réalisé par la LPO.

Vous remerciant par avance de votre instruction,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Développement
et du Patrimoine


Pierre GRANGE

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Padelika*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° *12* Rue *Boulevard Yvonne Pinaud*

Commune *Angers*

Code postal *49 000*

Nature des activités : *ESH Entreprise sociale pour l'habitat*

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Apus apus Martinet noir	Destruction de nids (minimum 8) sur bâtiments d'habitation au 1-2-3-4 rue Désiré Legendre/Angers. Accès par façade extérieure. Plus de précisions dans synthèse LPO Anjou. Les bâtiments doivent être entièrement démolis.
B2 Passer domesticus Moineau domestique	Destruction de nids (minimum 10) sur bâtiments d'habitation au 1-2-3-4 rue Désiré Legendre/Angers. Accès par façade extérieure. Plus de précisions dans synthèse LPO Anjou. Les bâtiments doivent être entièrement démolis.
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Destruction de logements vétustes

Opération de démolition de logements dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNUR)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :
..... Les travaux extérieurs sur façade et la destruction de l'ensemble des bâtiments n'interviendra qu'après constat de l'occupation :
reproduction achevée. Au plus tôt, à partir de la semaine 31 si il n'y a plus d'occupation... mais possiblement plus tard au cours
du mois d'août en fonction de la reproduction des oiseaux.
.....
Altération Préciser :
.....
Dégradation Préciser :
.....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
.....
Formation continue en biologie animale Préciser :
.....
Autre formation Préciser :
.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ..Reprise travaux/destruction seulement à partir de la semaine 31 après vérification de l'occupation des nids.
ou la date : ..Si occupation constatée, décalage d'1 semaine après vérification...
.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire.....
Départements : Maine-et-Loire.....
Cantons :
Communes : Angers.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :
.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée :
.....
Poses de nids artificiels (Martinet noir et Moineau domestique) sur des bâtiments proches de ceux détruits. Pose effectuée avant la
saison de reproduction 2022 (soit au plus tard en mars).
.....
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
.....
.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Rapport de synthèse (photos) suite à la pose des nids artificiels et rapports de suivi annuel de taux d'occupation / Envoi à la DDT49.
.....
.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Angers le 26 juillet 2021
Votre signature 